

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 07-11082 / 101458
KS 22 SA, 1219 Châtelaine
département tubes (décolletage)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
9 H
12.02.2006–11.02.2009 (Modification)

Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 08-11838 / 101658
British American Tobacco Switzerland SA, 2926 Boncourt
fabrication de cigarettes (production – logistique – maintenance)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
147 H, 73 F
17.04.2008–30.04.2011 (Renouvellement/modification)

Permis de travail du dimanche (art. 19 LTr)

- 08-11847 / 100578
Novartis Consumer Health SA, 1197 Prangins
laboratoire de microbiologie, secteurs: Laborants, Hygiène Industrielle,
Encadrement.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
4 H, 9 F
01.05.2008–30.04.2011 (Nouveau permis)

Permis de travail en continu atypique (art. 24 LTr, art. 39 OLT 1)

- 08-11839 / 101658
British American Tobacco Switzerland SA, 2926 Boncourt
fabrication de cigarettes (production – logistique – maintenance)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
200 H, 110 F
17.04.2008–30.04.2011 (Nouveau permis)

Permis de travail en continu atypique (sans alternance)
(art. 24 LTr, art. 39 OLT 1)

- 08-11819 / 101243
Cronal SA, 2305 La Chaux-de-Fonds
secteur laser
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
7 H
01.05.2008–30.04.2011 (Nouveau permis)
- 08-11857 / 101594
Ateliers Busch SA, 2906 Chevenez
production, secteur usinage et montage
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
71 H
01.01.2006–31.12.2008 (Modification)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

14 mai 2008

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail

Permis concernant la durée du travail octroyés

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2008
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	19
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	14.05.2008
Date	
Data	
Seite	3039-3040
Page	
Pagina	
Ref. No	10 141 736

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.